

Les déchets doivent être déposés le jour même de ramassage avant 07.00 heures (au plus tôt la veille)

Déchets incinérables
(déchets ménages et encombrants)

chaque lundi et jeudi (sauf jours fériés)

Déchets organiques, compostables
(seulement dans des conteneurs)

mars à novembre:
janvier, février, décembre:

chaque mardi (sauf jours fériés)
tous les 14 jours le mardi (12. jan., 26. jan., 9. feb., 23. feb., 14. déc., 28. déc.)

	PAPIER mercredi	
	3074 Muri	3073 Gümligen
janvier	06. / 20.	13. / 27.
février	03. / 17.	10. / 24.
mars	03. / 17. / 31.	10. / 24.
avril	14. / 28.	07. / 21.
mai	12. / 26.	05. / 19.
juin	09. / 23.	02. / 16. / 30.
juillet	07. / 21.	14. / 28.
août	04. / 18.	11. / 25.
septembre	01. / 15. / 29.	08. / 22.
octobre	13. / 27.	06. / 20.
novembre	10. / 24.	03. / 17.
décembre	08. / 22.	01. / 15. / 29.

	VERRE vendredi Muri et Gümligen
jan.	08.
fév.	05.
mars	05.
avril	09.
mai	07.
juin	04.
juillet	02.
août	06.
sep.	03.
oct.	01.
nov.	05.
déc.	03.

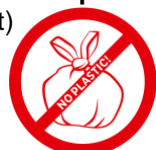
	MÉTAUX vendredi Muri et Gümligen
jan.	15.
fév.	12.
mars	12.
avril	16.
mai	21.
juin	11.
juillet	09.
août	13.
sep.	10.
oct.	08.
nov.	12.
déc.	10.

	DÉCHETS INERTS vendredi Muri et Gümligen
mars	19.
juin	18.
sep.	17.
déc.	17.

déchets incinérables
(payant)

- ordures ménagères comme: matériaux d'emballage, matière plastique, litière pour chats etc.
- objets encombrants comme: skis, boîtes à lessive, meubles, matelas etc.

déchets compostables
(payant)



- seulement dans des conteneurs avec DIN-collerette (140-770 litres)
- restes alimentaires (pas d'os), déchets de jardin, gazon, feuilles, marc de café, les épluchures de cuisine, plantes en pot (sans terre)
- les bottes de branches peuvent être mises à disposition (longueur maximale 1,5 mètres, 50cm de diamètre et au maximum 20kilos)
- le feuillage dans des récipients facile à vider (par exemple: corbeille, bassin et pas plus de 20kilos) / d'octobre jusqu'à mai gratuit.
- les arbres de Noël sont aussi gratuits
- INTERDIT : du plastique ou autres déchets non dégradables

Papier (gratuit)

- journaux, livres, cartons, boîtes pliées (pas de boîte à lessive et pas de sagex), fournir en pile attachés ou dans un conteneur

Métaux (gratuit)

- boîtes de conserve, poêle, vélos, fer blanc, aluminium

déchets inertes (gratuit)

- pierres, tuiles, pots de fleurs, béton, fibrociment, céramique, verre plat comme vitres et miroirs

verre (gratuit)

- conteneur à usage unique comme bouteilles, verres de confiture et autres verres alimentaires

Point de récolte des déchets spéciaux

Point de récolte de la commune: Feldstrasse 55, 3073 Gümligen, E. Bigler transport (plus d'informations sur www.sammelstellemuri.ch)

Heures d'ouverture :

- lundi, mardi et mercredi 13.00 – 16.45 heures
- vendredi 10.00 – 12.00 heures et 13.00 – 16.45 heures
- samedi 09.00 – 13.00 heures
- ou sur demande téléphonique (tél. 031 951 00 14)

les déchets suivants et les produits chimiques existants peuvent être déposés au point de récolte:

- déchets spéciaux (petites quantités de ménage comme peintures, vernis, médicaments, thermomètres, produits chimiques, huiles, graisse) (payant)
- pneus sans ou avec jantes (payant)
- les batteries de voiture (payant)
- huile alimentaire et huile de graissage (gratuit)
- appareils ménages comme aspirateurs, sèche-cheveux, machines à café, réfrigérateurs, machines à laver etc. (gratuit)
- néon et ampoules (gratuit)
- piles et accus (gratuit)
- pet (gratuit)
- métaux ferreux, aluminium, inox, boîtes de conserve (gratuit)
- bouchons à vin de liège (gratuit)
- papiers et cartons (gratuit)
- verre, bouteilles (gratuit)
- déchets inertes (porcelaine, pots de fleurs, briques, ciment, plâtre) (gratuit pour les petites quantités)
- déchets incinérables (payant)
- déchets compostants (payant)
- Collection de vêtements usés (gratuit)

Taxe pour les ordures

Les déchets soumis à une taxe doivent être munis d'une vignette (correspondant à leur volume). Les vignettes de 35 à 110 litres peuvent être achetées dans tous les **magasins d'alimentation** et à la station d'essence Shell à Muri. Les vignettes de compost uniques sont en vente à la Migros Gümligen et Egghölzli, chez Coop à Muri et à Gümligen aussi bien chez Denner (140 – 240 litres). Toutes les vignettes, aussi les vignettes annuelles pour déchets compostables, peuvent être achetées à la commune de Muri, 2^{ème} étage (caisse). Pour le sac de 17 litres il n'y a pas des vignettes. En remplacement, la moitié d'une vignette pour un 35 litres sacs peut être utilisée.

combustion sacs et conteneurs

17 litres sac	voir texte
35 litres sac	CHF 2.00
60 litres sac	CHF 3.50
110 litres sac	CHF 6.30

240 litres conteneur	CHF 13.50
360 litres conteneur	CHF 20.00
770 litres conteneur	CHF 44.00
pour les conteneurs pressés	
un supplément de	CHF 20.00 est demandé

exemples pour objets encombrants

petit tapis	CHF 3.50
skis	CHF 3.50
chaise, tabouret	CHF 3.50

fauteuil	CHF 6.30
armoire	CHF 6.30
sommier	CHF 6.30
châlit	CHF 6.30
matelas	CHF 6.30

compostage

bottes de branches (diamètre max. 50cm)	
140 litres conteneur	
240 litres conteneur	
360 litres conteneur	
770 litres conteneur	

140 litres conteneur	
240 litres conteneur	
360 litres conteneur	
770 litres conteneur	

Vignette unique

CHF 3.80
CHF 3.80
CHF 7.00
CHF 10.00
CHF 22.00

Vignette annuelle

CHF 80.00
CHF 132.00
CHF 203.00
CHF 405.00

Attention:

- Des informations actuelles des actions de déchets hachés seront publiées dans les « Lokal-Nachrichten » ainsi que sur le site Web
- déposez vos habits et souliers intacts dans les conteneurs spéciaux dans les centres commerciaux à Muri et à Gümligen ou au point de récolte de la commune.
- utilisez les points de récolte à Muri et à Gümligen pour l'élimination de verres et bouteilles.
- «réparer au lieu de jeter»: le guide "www.reparaturfuehrer.ch" vous aide à trouver une entreprise appropriée.

Pour autres informations s'adresser au **département construction à Muri**, tél. 031 950 54 70 ou à l'entreprise **E. Bigler transports**, Gümligen, tél. 031 951 00 14